

Fondation Droit au Talent

Rapport annuel



POUR L'AVENIR DU PROGRAMME ARTS-ETUDES

1 juillet 2020 au 30 juin 2021

Depuis une trentaine d'années, le Centre de service scolaire de Laval (CSSDL) offre un programme arts-études en musique unique au Québec. Le programme arts-études de la CSSDL dessert plus de 600 élèves pour l'ensemble du territoire de Laval, dès la troisième année du primaire, et ce jusqu'en cinquième année du secondaire. Les écoles offrant ce programme sont :

- Des Cèdres (primaire, élèves provenant du nord de l'île de Laval) ;
- Marcel-Vaillancourt (primaire, élèves provenant du sud de l'île de Laval) ;
- Poly-Jeunesse (1re et 2e secondaire) ;
- Curé-Antoine-Labelle (3e, 4e et 5e secondaire) ;
- Mont-de-Lasalle (secondaire).

La Fondation droit au talent a été fondée en 2000 par des parents de l'école Des Cèdres. À l'origine, la Fondation avait un mandat limité à desservir l'école Des Cèdres. En 2012, la Fondation droit au talent a élargi son mandat à l'ensemble des écoles offrant le programme arts-études de la CSSDL et travaille depuis au financement complémentaire de ce programme.

Les principaux commanditaires et grands donateurs:

- La ville de Laval
- La Maison du Violon
- Long and McQuade
- Twigg
- Power Corporation du Canada Fondation
- Groupe Maurice
- Fondation Azrieli

Les opérations de la Fondation peuvent s'inscrire dans trois catégories :

- Le financement complémentaire du Programme arts-études pour l'ensemble des écoles. *
- L'accessibilité à l'enseignement de la musique par le biais d'un programme de prêt d'instruments. **
- La subvention d'activités pédagogiques parascolaires en lien avec le parcours musical. ***

* Le financement complémentaire de 2020-2021 s'est concrétisé par l'achat de matériel informatique dédié au programme arts-études en musique, l'achat d'instruments de musique, l'achat de matériel supplémentaire (étuis de protection, cordes, tableau avec portée musicale, etc.), l'achat de partitions et plus encore. Une somme de 20 000\$ a été investie cette année.

** Un comité pour le prêt d'instruments fut mis sur pied durant la période 2016-2017. La FDAT possède un parc d'instruments qui fut instauré à la suite d'une contribution exceptionnelle de la CRE (Conférence Régionale des Élus de Laval) en 2015-2016 et à divers dons en argent et matériel. Outre le prêt d'instruments déjà en place dans certaines écoles pour résoudre des problématiques liées au transport scolaire, le comité a mis en place des modalités, afin d'attribuer des violons aux élèves qui en font la demande. Les premiers violons ont été prêtés dès la rentrée 2017-2018. En 2020-2021, la FDAT possédait 23 violons dont 21 étaient prêtés à de jeunes musiciens et musiciennes. Pour l'année 2021-2022, 24 violons seront prêtés et serviront ainsi à alléger le fardeau des parents.

*** En 2020-2021 la FDAT a organisé deux activités, afin d'aider à motiver les jeunes malgré les circonstances entourant la Covid-19 et les restrictions reliées à celles-ci. C'est donc dans un contexte particulier que la fondation a proposé à l'automne 2020, le projet des cartes de souhaits musicales virtuelles. Ce fut un réel succès, autant pour les jeunes que pour les parents et amis qui souhaitaient voir et entendre les jeunes. De plus, pour le printemps 2021 la fondation a réuni l'ensemble de tous les niveaux du programme arts-études dans un grand concert virtuel intitulé *Les Segments de l'espoir*. Celui-ci fut

grandement apprécié tant pour les performances musicales que pour les témoignages des enseignants et enseignantes et élèves sur leur réalité en temps de pandémie.

Les résultats 2020-2021

Pour l'année 2020-2021, les résultats des activités de financement complémentaire du programme arts-études pour l'ensemble des écoles totalisent environ \$.

Commandites et Dons Segments de l'espoir	\$ 27 000
Cartes de souhaits musicales	\$ 1600
Autres	\$ 200

La Fondation s'est engagée à remettre au CSS de Laval **20 000 \$** pour le financement complémentaire du programme arts-études en musique pour 2021-2022. Le CSSDL s'étant engagé à financer le temps d'enseignement supplémentaire, le montant alloué par la FDAT a été investi dans notre parc d'instruments et distribué dans les cinq écoles dispensant / offrant le programme. Des projets spéciaux liés à l'enseignement de la musique pourrait aussi /également être soutenus.